

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ordinaire du 12 février 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 12 Convocation du 06/02/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents : Mme Marion ALEXANDRE
 M. Benjamin LEDOUX

Désignation du Secrétaire de séance : M. Loïc GARNIER

Délibération n° 013 2024

Changement de Nom pour le futur Lotissement

Le Nom du futur lotissement avait été donné suite à l'appellation de la parcelle concernée par cet aménagement (section AA n° 93 dite « Champ de La Ranche »).

Monsieur le Maire ayant rencontré récemment les propriétaires de la Villa située tout près de la Mairie, dénommée Villa La Ranche » depuis nombreuses années, ces derniers apprécieraient qu'un autre Nom soit trouvé pour ledit lotissement. Après réflexion, il vous est proposé « Lotissement du Clos des Bruyères », avec pour seule voie d'accès « Le Passage du Clos ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- autorise M. le Maire à procéder à la modification du nom du futur Lotissement et de sa voie d'accès sur tous les documents administratifs et comptables ;

- dit que le futur lotissement portera dès à présent le Nom suivant : « Lotissement du Clos des Bruyères » avec comme voie d'accès « Le Passage du Clos ».

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

